



Mulhouse, le mercredi 4 mars 2020

À Madame Élisabeth LAPORTE
Rectrice de l'Académie
Rectorat
6 rue de la Toussaint
67000 STRASBOURG

Objet : Covid-19, Protection personnels à risque

Madame la rectrice,

La reprise des cours et de l'activité dans nos champs professionnels, au retour des congés d'hiver, s'effectuent dans le contexte d'une crise sanitaire liée à la diffusion du coronavirus. Certes, sur le territoire académique le nombre de cas avérés est très limité mais un foyer épidémique a été détecté dans le Haut-Rhin, plus précisément dans l'agglomération mulhousienne. Sans vouloir faire preuve d'un pessimisme inutile, nous savons, toutes et tous, que l'expansion du virus va s'accélérer dans les jours qui viennent.

Les connaissances scientifiques sur le COVID-19 montrent que ce virus peut avoir des conséquences très graves sur les personnes dont la santé est fragilisée (femmes enceintes, personnes immuno-dépressives par exemple). La législation en vigueur vous contraint à assurer la sécurité de vos agents et du publics accueillis. Dans l'état actuel des moyens à votre disposition, il nous semble que cela n'est pas le cas dans les écoles, les établissements et les services, en particulier pour ces personnes dont la santé fragilisée pourrait en cas d'atteinte du COVID-19 avoir de graves conséquences pour eux ou pour un conjoint ou un enfant.

Aussi, et parce que la situation est exceptionnelle, nous vous demandons sans délai d'autoriser les agents concernés et qui le jugent utile à rester confinés à leur domicile. Nous rappelons que ces agents n'étant pas malade ils ne peuvent pas être placés en congé maladie ordinaire.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette demande et vous demande de croire Madame la Rectrice à notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

Laurent GOMEZ,
le Secrétaire général